AVIS

Réf. : AT.18.72.AV

Date d'approbation : 14/09/2018

Révision du plan de secteur de MARCHE-LA ROCHE en vue de de la suppression du projet de tracé du contournement de HOTTON et du périmètre de réservation qui lui est associé – Projet de contenu du rapport sur les incidences environnementales

DONNEES INTRODUCTIVES

Demande :

- *Demandeur :* Gouvernement wallon
- *Autorité compétente :* Gouvernement wallon

Avis :

- *Référence légale :* D.VIII.33 §4 du CoDT
- *Date de réception du dossier :* 20/08/2018
- *Délai de remise d'avis :* 30 jours
- *Portée de l'avis :* Ampleur et précision des informations que doit contenir le rapport sur les incidences environnementales

Projet :

- *Localisation & situation au plan de secteur :* A l'ouest et au nord de Hotton- projet de tracé et son périmètre

Brève description du projet et de son contexte :

Le projet vise la suppression du projet de tracé du contournement de Hotton et du périmètre de réservation qui lui est associé. Ce projet de tracé fait partie d'un ensemble de tronçons formant la Dorsale de la Famenne et qui permet une jonction entre l'E411, la RN4 et l'E25.

AVIS

Le Pôle Aménagement du territoire remet un avis favorable sur le projet de contenu du rapport sur les incidences environnementales concernant la révision du plan de secteur de MARCHE-LA ROCHE en vue de de la suppression du projet de tracé du contournement de HOTTON et du périmètre de réservation qui lui est associé.

Il valide le contenu qui reprend et précise le contenu général fixé dans l'article D.VIII.33 §3 du CoDT.

Le Pôle demande toutefois de ne pas limiter l'analyse des alternatives au seul maintien du tracé. Il estime en effet pertinent de laisser la possibilité à l'auteur du rapport sur les incidences environnementales d'en analyser d'autres qui découleraient des conclusions de l'analyse des incidences du projet sur la mobilité à l'échelle régionale.

Samuël SAELENS
Président